



SPASEEN FO 40 ANS, LE COMBAT CONTINUE.

**XIV^e Congrès du
SPASEEN FO**
du 17 au 18 décembre 2025

Le XIV^{ème} Congrès du SPASEENFO s'inscrit pleinement dans l'orientation définie par le Congrès de sa Fédération, la FNEC-FPFO. Pour le SPASEEN FO, chaque agent, quels que soient sa fonction et son grade, se trouve aujourd'hui confronté à des attaques majeures : les contre-réformes de ces dernières années vont dans un seul et même sens : la fin de l'école républicaine et des statuts particuliers.

Ce qui est à l'ordre du jour, c'est la remise en cause de l'unité de la République, de l'égalité de droits des citoyens, mais aussi de celle des fonctionnaires, garantie par le Statut national, aujourd'hui menacé notamment par les politiques d'austérités et les contre réformes. Ces attaques sont considérablement aggravées par l'accélération de la marche à la guerre et par le transfert de crédits budgétaires pour alimenter l'économie de guerre au détriment du service public, de ses usagers et de ses agents.

Ainsi, les outils de cette politique : PPCR, Réforme territoriale de l'État, loi 3 DS, loi de transformation de la Fonction publique, Inter ministérialité, nouvelle gouvernance académique, Régionalisation ont une même finalité : territorialiser le service public de l'Éducation nationale et casser les statuts par l'unification des 3 versants de la Fonction publique, au détriment des garanties collectives.

Alors même que nous fêtons cette année les 40 ans du SPASEEN FO, les 80 ans de la Sécurité sociale et les 120 ans de la Laïcité, le congrès estime l'importance de rappeler les fondements de notre organisation syndicale, basée notamment sur la Liberté et l'Indépendance inscrites dans la Charte d'Amiens.

ABROGATION DE LA RÉFORME DES RETRAITES, NON À LA RÉFORME PAR POINTS, NON À LA CAPITALISATION !

Le Congrès réaffirme sa revendication de l'abrogation de la réforme des retraites Macron Borne.

Pour le Congrès, la pseudo suspension n'est en rien une victoire, ni même une première étape, nous ne sommes pas dupes !

Le président Macron lui-même le reconnaît : « *Ce n'est ni une abrogation, ni une suspension de la réforme mais un décalage d'une échéance* »

Le Congrès n'oublie pas les 14 jours de grève et les milliers de travailleuses et travailleurs dans les manifestations en 2023 pour défendre leurs droits à la retraite. Le Congrès n'oublie pas non plus le passage en force de cette réforme, rejetée par 90% des salariés, à coups de 49.3, déni total de démocratie qui a volé deux ans de vie aux salariés de ce pays !

Enfin, le Congrès n'est pas dupe ce qui se prépare : la mise en place de la retraite par points (combattue dans la rue, notamment pas notre organisation syndicale, en décembre 2019) et donc par capitalisation.

À l'heure où le pouvoir d'achat n'a jamais été aussi bas pour les salariés de ce pays, à l'heure où le gel du point d'indice n'a jamais autant pénalisé les fonctionnaires, pour le Congrès il est intolérable de parler de capitalisation aux salariés qui ne peuvent même pas finir le mois !

Le Congrès réaffirme son attachement indéfectible à notre système par répartition ainsi que son attachement au salaire différé.

Le congrès entend défendre pied à pied le code des pensions civiles et militaires et la sécurité sociale.

Le XIV^{ème} Congrès du SPASEEN FO réaffirme ses revendications :

- Abrogation de la réforme des retraites Macron Borne ;
- Non aux 64 ans et aux 43 annuités ;
- Retour à la retraite à 60 ans avec 37.5 années de cotisation ;
- Non à la retraite par points ;
- Non à la capitalisation ;
- Maintien et amélioration du code des pensions civiles et militaires.

LA LOI SUR LA TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE, LE DÉTRICOTAGE DES STATUTS PAR LA PRIVATISATION DES AGENTS.

Le XIV^{ème} Congrès du SPASEEN FO exige l'abrogation à la loi de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019. Rejetée particulièrement par Force Ouvrière, cette loi qui « *entend contourner le statut de la Fonction publique* » par ces mauvais coups en dépossédant les CAP de leurs compétences en matière de promotions et de mutations qui se tiennent uniquement pour les recours et les sanctions disciplinaires.

Ces opérations sont traitées par des règles « opaques » de gestion élaborées par l'administration sans aucune transparence ni égalité.

La suppression des CT et des CHSCT remplacés par des CSA et des F3SCT confirment les craintes portées par le SPASEEN FO lors de leurs mises en place, modifiant le dialogue avec l'administration dans la Fonction publique, confirmant la fin de cadre national, détruisant ainsi la neutralité et l'égalité de traitement pour tous les agents titulaires et non titulaires.

Le Congrès constate que la situation de l'emploi ne cesse de se dégrader dans la Fonction publique d'État en général, et dans l'Éducation nationale en particulier. Pour le SPASEEN FO la défense du statut de la Fonction publique de l'État et les statuts particuliers est toujours une priorité. Pour les titulaires, c'est bien le Statut qui est à défendre contre les attaques dont il fait l'objet.

Pour les non titulaires en CDD ou CDI, c'est bien la titularisation qu'il faut obtenir.

Défendre tous les agents titulaires et non titulaires c'est défendre le Service public. C'est se battre à leurs côtés pour des conditions de travail dignes et de rémunération le plus élevées possible. Sinon c'est l'ensemble de la Fonction publique qui est tirée par le bas et précarisée au nom du « moins coûtant ».

Pour le Congrès défendre le statut c'est défendre le Service public.

Défendre la Fonction publique c'est exiger des postes statutaires à hauteur des besoins. C'est revendiquer l'accès à la Fonction publique pour tous les non titulaires sur postes pérennes, ces collègues exerçant des fonctions qui correspondent à des besoins permanents de la Fonction publique. À ce titre et conformément à l'article L311-1 du code général de la Fonction publique du statut de la Fonction publique qui précise que « *tout emploi permanent doit être occupé par un fonctionnaire* », ces postes doivent être ouverts au recrutement.

Le Congrès réaffirme le concours comme modalité incontournable, car la plus égalitaire, du recrutement dans la Fonction publique.

C'est le Statut général des fonctionnaires qui est le garant de la neutralité du service rendu aux usagers.

C'est le Statut qui protège l'emploi du fonctionnaire de toute ingérence politique.

C'est le Statut qui protège le fonctionnaire lorsque celui-ci subit des atteintes à cause de ses fonctions.

Pas de République sans services publics !

Protection sociale complémentaire : FO avait raison.

Le 8 avril 2024, un accord sur la protection sociale complémentaire (PSC) a été signé par la FSU, l'UNSA Éducation, le SGEN-CFDT, la CGT Éduc'action, le SNALC et SUD-Éducation. Le préambule de l'accord le confirme noir sur blanc. La FNEC-FPFO est la seule organisation représentative à avoir refusé de signer.

Depuis, plusieurs signataires tentent de justifier leur choix en affirmant que leur signature aurait permis d'« améliorer » la PSC proposée aux agents. Les faits démontrent exactement l'inverse. Les garanties annoncées ne répondent pas aux besoins réels, les prises en charge restent insuffisantes et les niveaux de cotisations témoignent d'une négociation menée à minima. Le résultat est clair : le texte final n'apporte pas les protections attendues par les personnels.

Face à cette situation, la position de FO demeure parfaitement juste et cohérente : refuser de cautionner un dispositif verrouillé qui ne permettait pas d'obtenir de véritables garanties. Pour FO, participer à des discussions dont l'issue était écrite d'avance n'aurait servi qu'à valider un cadre défavorable. C'est précisément pour éviter cela que FO a refusé de signer l'accord et de s'enfermer dans une négociation sans rapport de force.

Cette ligne de conduite s'inscrit dans la continuité de décisions antérieures, comme le refus de participer au « conclave Bayrou » sur les retraites, où il n'y avait, là aussi, rien à négocier dans un processus organisé pour légitimer un projet déjà ficelé. Dans le dossier de la PSC comme ailleurs, FO défend une conception exigeante de l'action syndicale : on ne signe pas pour accompagner des reculs, on se bat pour les empêcher et pour conquérir de nouveaux droits.

CIGeM : grade à accès fonctionnel pour qui ?

Au fil des années et des gouvernements, les personnels de catégorie A ont vu leurs statuts dépecés, confirmant la position du SPASEEN FO sur le blocage des carrières pour l'immense majorité des collègues, par l'accumulation de mise en place de réformes renouvelées qui dégradent les conditions de travail et détricotent le Service public républicain de l'Éducation nationale. L'absence de débouchés à occuper les emplois fonctionnels, place restreinte et contrainte par un recrutement profilé réduit considérablement les possibilités de mobilités, renforçant le clientélisme.

Ce manque de considération, ces raccourcis indignes, démontrent encore une fois l'absence de respect pour les personnels administratifs d'encadrement, voire tous les personnels d'encadrement qui, au quotidien, avec les équipes, mettent tout en œuvre pour faire fonctionner le système éducatif au service de la réussite des élèves !

Le XIV^{ème} Congrès du SPASEEN FO réaffirme ses revendications :

- L'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique,
- Le rétablissement du mouvement national permettant d'accéder exclusivement par barème (sans profilage, ni cotation), et sans avis officiel ou officieux du responsable du poste sollicité, à tous les postes vacants du territoire national,
- Le rétablissement du corps des CASU comme corps de débouché pour les Attachés, et l'abandon du CIGeM,

ITRF des services déconcentrés : un mépris de classe renforcé par le ministère.

Depuis le dernier congrès force est de constater qu'il n'y a toujours pas d'égalité de traitement pour les ITRF des services et une remise en cause renforcée du statut jusqu'aux fonctions des BAP (Branche d'Activité Professionnelle).

Le ministère a choisi délibérément de mépriser la majorité des ITRF en favorisant une BAP, celle des informaticiens, par une carotte indemnitaire et des ouvertures de postes au prétexte d'un manque d'attractivité et qu'il n'y aura pas de revalorisation triennale du RIFSEEP à venir. Ceci, au détriment des autres BAP qui pourtant rencontrent elles aussi des difficultés de recrutement et d'attractivité en les excluant de tout plan de requalifications.

Pour le SPASEEN FO, ces décisions cadrées sur des critères de choix qui renforcent la différenciation entre ITRF, montrent encore une fois le mépris permanent de ce ministère pour ses agents.

Le XIV^{ème} Congrès du SPASEEN FO revendique :

- Une revalorisation de l'IFSE de TOUS les personnels ITRF à hauteur des montants de l'administration centrale, et son intégration dans le traitement,
- Une augmentation significative des taux de promotion pour toutes les BAP,
- L'ouverture de concours pour tous les corps dans toutes les BAP

Le ministère sans aucun complexe a précisé aussi qu'il faudrait revoir le temps de travail, expliquant que les services déconcentrés étaient hors la loi sur les dispositions des congés, le décompte des 20 minutes, le régime des jours de fractionnement, et qu'il fallait revenir sur la circulaire ARTT de 2002

Le Congrès n'accepte pas que le temps de travail statutaire soit remis en cause. Et rappelle que l'ensemble des personnels font bien leurs 1607 h.

SALAIRES ET POUVOIR D'ACHAT

Le XIV^{ème} Congrès du SPASEEN FO s'inscrit pleinement dans l'orientation définie par le Congrès de sa Fédération, la FNEC FP-FO. Le SPASEEN FO tient à exprimer son indignation face au budget proposé par le gouvernement Macron-Lecornu, qu'il considère comme un *"budget de guerre"* contre l'Éducation nationale publique, la Culture et la Formation professionnelle. Le congrès s'oppose à la marche à la guerre forcée imposée par le président Macron qui prépare les jeunes et la population à entrer en guerre. Le SPASEEN FO appelle tous les collègues à s'opposer à cette machine de guerre et appelle à lutter pour la paix, le pain et la liberté. Le congrès dénonce plusieurs mesures, dont la suppression de milliers de postes à l'Éducation nationale, une réduction significative du budget culturel, le gel des avancements des fonctionnaires, et la désindexation des pensions sur l'inflation. Il souligne également l'augmentation du budget militaire, qui dépasse celui de l'Éducation, tout en mettant en avant des économies budgétaires qui pourraient entraîner 17 000 suppressions de postes d'ici 2026.

Le Congrès s'oppose fermement à ces mesures qu'elle juge austéritaires et préjudiciables. Le congrès n'est pas dupe. Le SPASEEN FO s'opposera par tous les moyens à ce budget de guerre.

Budget 2026 : encore plus d'austérité

La ministre des Comptes publics a appelé à une réduction des effectifs dans les ministères, soutenue par le président de la République qui insiste sur le non-renouvellement des fonctionnaires. Cette situation a conduit à une dégradation significative des conditions de travail des agents publics.

Le Congrès s'engage à résister aux politiques d'austérité qui nuisent aux emplois et dégradent les conditions de travail et réaffirme qu'il n'y a pas de République sans services publics, garants de l'égalité de traitement pour tous les citoyens.

Le Congrès exige la revalorisation de nos rémunérations et le rattrapage des pertes cumulées depuis 2000. Il exige également le retour à l'indemnisation des arrêts de travail à 100%, la suppression de la journée de carence et le maintien de la prise en charge des ALD. En imposant une réduction de 10% de l'indemnisation des arrêts maladies, l'exécutif par sa loi de finances 2025, entérine une vision profondément injuste et stigmatisante du service public et de ses agents. Pour le Congrès il s'agit là d'une double peine : être malade et subir une réduction drastique de leur rémunération.

Autrement dit, plus il y aura de fonctionnaires malades, plus l'État réalisera des économies !

Le Congrès réaffirme avec force son opposition à cette mesure injuste qui s'inscrit dans un contexte plus large de dégradation des conditions de travail et de la qualité de vie des fonctionnaires.

Le congrès dénonce avec la plus grande fermeté les pratiques discriminatoires dont sont victimes les agentes en situation de grossesse. Ces mesures portent atteinte à l'égalité de traitement et aux droits fondamentaux.

Le congrès exige que tout congé faisant suite à une déclaration de grossesse, soit intégralement pris en charge à 100%. Durant la maternité le congrès exige également qu'aucun jour de congé annuel ne soit retiré ou imputé aux agentes concernées et que l'ensemble de leurs droits soit pleinement maintenu sans pénalisation.

Rémunérations : non au salaire au mérite !

Insidieusement, la notion de mérite s'est introduite dans la fonction publique à travers des concepts tels que « *performance* », « *expertise* », « *engagement* » et « *compétences* ». Le régime indemnitaire RIFSEEP, instauré en 2016, se substitue progressivement aux régimes existants et s'applique à divers corps de fonctionnaires, y compris dans l'Éducation nationale pour les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé.

Le RIFSEEP déconnecte le grade du montant de la prime, introduisant une part variable totalement individualisée, ce qui s'inscrit dans une volonté de « *salaire au mérite* » et de « *contrat d'objectif* », promue par les gouvernements successifs.

Le Congrès dénonce la mise en place du RIFSEEP et la notion de « *rémunération au mérite* », qui risquent d'accélérer la déréglementation des droits des agents.

Le Congrès réaffirme son attachement à la grille indiciaire unique de la Fonction Publique dans laquelle sont classés l'ensemble des corps et grades par catégorie, gage d'équité entre les agents et en lien avec le droit à une progression de carrière.

La suppression de la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (GIPA) qui garantissait à tout fonctionnaire ou contractuel CDD/CDI de la Fonction Publique de ne pas perdre du pouvoir d'achat accompagné du gel du point d'indice n'a fait qu'accentuer la dégradation de nos conditions de travail du fait de l'inflation.

Le congrès revendique l'attribution des primes REP et REP + aux personnels administratifs et ITRF des lycées et services déconcentrés situés dans les quartiers politiques de la ville (QPV).

Le Congrès s'inscrit dans la position de la FGF-FO pour l'augmentation générale des salaires, de la valeur du point d'indice dans la Fonction Publique, des pensions et minima sociaux.

Cela doit se traduire notamment par :

La hausse de la valeur du point d'indice pour tous afin de rattraper la perte de 32,7% du pouvoir d'achat enregistrée depuis 2000 dans la Fonction publique et l'indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation ;

- La revalorisation des grilles indiciaires pour les catégories C, B et A et l'augmentation du minimum de rémunération à 120 % du SMIC ;
- L'arrêt du gel des rémunérations pour tous les agents de l'État ;
- L'intégration des primes statutaires dans le traitement avec compensations des cotisations qui en découlent. Dans l'attente de la satisfaction de cette revendication, alignement par le haut de tous les régimes indemnitaires ;
- Le raccourcissement des durées de carrières dans les 3 catégories A, B et C, permettant à chaque agent d'accéder à l'indice terminal de son corps ;
- Le passage au grade supérieur dès que l'on remplit les conditions statutaires.

Pour le **SPASEEN FO**, la situation ne peut plus durer. L'heure est à la résistance et à la reconquête de nos droits. Pour la revalorisation de nos rémunérations et le rattrapage des pertes cumulées depuis 2000. Pour l'abrogation de la réforme des retraites. **Nous ne lâchons rien !**

L'ÉDUCATION NATIONALE DOIT RESTER NATIONALE, NON À LA MISE EN PLACE D'UNE ÉDUCATION TERRITORIALE

Le SPASEEN FO réaffirme ses positions de défense d'un Service public de l'Éducation nationale, garant de l'égalité de traitement de tous ses agents sur l'ensemble du territoire national, et son attachement indéfectible à la République une et indivisible.

Le Congrès appelle donc à poursuivre la mobilisation contre la réforme territoriale, dont le premier objectif est le désengagement de l'État pour préparer la décentralisation puis la privatisation de pans entiers de missions du Service public de l'Éducation nationale, à commencer par son administration.

Le Congrès rappelle que depuis 2004, les mesures de territorialisation de l'administration de l'Éducation nationale ont très largement contribué à la suppression de plus de 10 000 postes de personnels administratifs dans les services comme dans les EPLE, entraînant des surcharges de travail très importantes pour les personnels administratifs et ITRF, ainsi qu'un accroissement des missions administratives pour des personnels de tous corps.

En 2012, la nouvelle gouvernance a supprimé le niveau départemental de décision, des Inspections académiques comme entités administratives, par le transfert de compétences des Inspecteurs d'académie vers les Recteurs d'aca-

démie, pour la gestion du 1^{er} degré notamment, ce qui a conduit à de violentes restructurations de services et à la suppression de centaines de postes.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la création des régions académiques traduit avant tout la volonté des gouvernements de supprimer des postes par de nouvelles fusions/mutualisations de services. À l'heure où l'ensemble des structures de l'Éducation nationale (Rectorats, DSDEN, EPLE, ...) souffrent du manque de postes, le congrès dénonce le fait que le ministère encourage la fusion des services informatiques régionaux en créant un nouvel emploi fonctionnel d'adjoint au SGRA (mise en place des DRASI) !

Le Congrès alerte une fois de plus sur le démantèlement des services de l'Éducation nationale : tous les services sont menacés ! En outre, le congrès dénonce les atteintes à la défense des intérêts des personnels affectés dans les services régionaux et dans les services interacadémiques. Désormais, le sort de ces collègues ne peut plus être discuté dans les CSA SA de leur académie d'exercice mais dans un CSA SA d'une autre académie. Dans les faits, leur sort n'est plus discuté dans aucun CSA SA !

Le Congrès condamne cet éloignement des personnels des SR et des SIA de leurs instances de représentation qui, de fait, les fragilisent.

Le Congrès rappelle aussi que la territorialisation de l'Éducation nationale passe aussi par une accélération des mesures de déconcentration, notamment dans la gestion des ressources humaines. Les recteurs se voient confier de nouvelles missions dans le déroulement des carrières des personnels, livrant de plus en plus ces derniers aux risques de l'arbitraire local.

Le Congrès réaffirme ses revendications pour une gestion nationale des opérations de carrière, notamment pour les avancements et les promotions, dans le respect des anciennetés de service des agents. Le congrès redit sa détermination dans la défense du Statut de fonctionnaire d'État des personnels de l'Éducation nationale ! Défendre le Statut général et les statuts particuliers, c'est revendiquer la protection des collègues contre les dérives clientélistes et arbitraires qui conduisent à l'édiction de règles locales, différentes d'une académie à une autre, qui mettent à mal l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire faute de cadrage et d'harmonisation nationaux.

Le Congrès appelle les personnels à se réunir pour définir collectivement les moyens à mettre en œuvre pour défendre leurs services, pour défendre leurs emplois. Chaque projet de fusion doit être combattu par tous les moyens : fusions de circonscriptions d'IEN, mutualisations de services, régionalisation, c'est non !

Dans le même temps et dans la même logique de désengagement de l'État, l'autonomie des EPLE a été accrue, avançant progressivement vers un partenariat renforcé

avec les collectivités de rattachement. Cette démarche a été encouragée par la réforme du Cadre Budgétaire et Comptable (2013), présentée comme un moyen de simplifier et d'assouplir la gestion, de rendre le budget lisible et transparent, elle n'était que le versant administratif et financier de l'autonomie accrue des EPLE et de la contractualisation tripartite entre l'établissement, le recteur et la collectivité de rattachement.

La loi du 21 février 2022 dite « loi 3DS », dont le congrès exige sans ambiguïté l'abrogation, a marqué une nouvelle étape de la territorialisation de l'Enseignement public. C'est une nouvelle attaque contre l'administration de l'Éducation nationale et ses personnels qui a instauré une autorité fonctionnelle des collectivités de rattachement (et donc d'élus locaux !) sur les adjoints-gestionnaires des EPLE (désormais appelés « Secrétaires généraux d'EPLE »). Sur le papier, les recteurs conservent l'autorité hiérarchique sur ces personnels qui restent des personnels de l'Éducation nationale et fonctionnaires d'État, les chefs d'établissement demeurent leurs supérieurs hiérarchiques directs.

Dès les réunions préparatoires à la mise en œuvre de ces dispositions, le SPASEEN FO, avec sa fédération, la FNEC-FPFO, a clairement dénoncé cette double tutelle comme une préfiguration de la décentralisation de la gestion de l'ensemble des personnels des EPLE, y compris les enseignants, vers les collectivités territoriales d'une part, et comme une porte ouverte à l'ingérence des élus locaux dans le fonctionnement et le financement du service public d'État de l'Éducation nationale d'autre part.

Dès 2022, de nombreux collègues ont partagé l'analyse de FO et ont combattu par la mobilisation, par la pétition, par la grève la loi 3DS, et ont voté contre les nouvelles conventions intégrant les dispositions de cette loi dans les conseils d'administration. Ils ont eu raison ! En effet, cette nouvelle étape de décentralisation, de dénationalisation de l'Enseignement public, engendre des situations conflictuelles et des ingérences de collectivités locales dans des missions relevant de l'autorité des chefs d'établissement.

Le congrès condamne les dérives inacceptables, allant par exemple jusqu'à des convocations de SG d'EPLE de type disciplinaire par la collectivité de rattachement ou encore des coups de pression de DASEN auprès de chefs d'établissement et de SG d'EPLE pour forcer le vote des conventions dans les CA.

Le SPASEEN FO entend s'opposer par tout moyen approprié, dans l'unité des personnels à la mise en œuvre de la loi 3DS et aux conventions portant sur la répartition des compétences entre les EPLE et les collectivités.

Le SPASEEN FO restera en défense de tous les collègues qui subissent des pressions de la part des collectivités ou encore des directions départementales ou académiques de l'Éducation nationale.

Le SPASEEN FO ne lâchera pas le combat pour le maintien du statut de fonctionnaire d'État de l'ensemble des personnels des EPLE.

Le XIV^{ème} Congrès du SPASEEN FO exige :

- Le maintien de toutes les structures, de tous les services, de tous les établissements, de toutes les missions et de tous les personnels,
- L'arrêt de la décentralisation et de toutes les mesures de déconcentration,
- L'abandon des régions académiques, des services régionaux et des services interacadémiques, à l'origine notamment des mutualisations de service dans toutes les académies
- L'arrêt de toutes les mutualisations de services dans toutes les académies,
- Le rétablissement des académies de Caen et de Rouen, avec un recteur de plein exercice dans chaque académie,
- L'abrogation de la loi 3DS,
- Le rétablissement des emplois supprimés et la création de tous les postes statutaires nécessaires pour assurer les missions,

POUR LE RÉTABLISSEMENT D'UN MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE PLEIN EXERCICE

Le congrès réaffirme son opposition à la désintégration des services, des personnels et des missions de la jeunesse et des sports dans les services de l'éducation nationale. Le congrès rappelle que cette intégration forcée a eu des effets catastrophiques tant pour les collègues que pour les missions d'éducation populaire. Si les annonces d'abandon du SNU peuvent paraître satisfaisantes, ce que Macron et son gouvernement annonce pour le remplacer est encore plus dangereux.

Comme le SNU, comme les classes défense, le projet d'acculturation de la jeunesse aux faits guerriers ne correspond en rien aux missions d'éducation populaire et de jeunesse. Avec la FNEC-FP FO, le congrès réaffirme que l'éducation populaire est une conquête ouvrière essentielle. Le congrès revendique le rétablissement d'un ministère de la jeunesse et des sports de plein exercice, avec le recrutement de tous les personnels statutaires nécessaires et le rétablissement de toutes les missions.

Le congrès réaffirme son rejet de tous les projets d'embrigadement de la jeunesse et de marche à la guerre.

CONDITIONS DE TRAVAIL ET ACTION SOCIALE

Depuis le dernier congrès, les conditions de travail se sont encore dégradées.

Le constat est clair, notre employeur ne respecte toujours pas ses obligations réglementaires ! :

- Aucune formation ou préparation à l'entrée en fonction n'est proposée à la plupart des administratifs ou bien la formation est laissée au bon vouloir de leurs collègues et souvent sans qu'aucune indemnité ne soit proposée pour les collègues qui feraient un tutorat de fait.
- Pas de visite médicale, non-respect des préconisations médicales, une médecine du travail inexistante dans certaines académies faute de postes pourvus la plupart du temps.
- Pression sur les personnels pour ne pas déclarer d'accident du travail ou non traitement des déclarations, augmentation des refus, non mise en place du CITIS, que par ailleurs, l'administration ne porte pas à la connaissance des agents.
- Non prise en compte de l'avis favorable des conseils médicaux et des experts pour reconnaître l'imputabilité au service des accidents pour lésions psychologiques pour ne pas « contrarier » le N+1 ou au nom du pas de vague...

Tout cela contribue aussi à la dégradation des conditions de travail.

Sans compter, la non prise en compte de la souffrance au travail multifactorielle :

- accroissement de la charge de travail ;
- outils défaillants, non aboutis (OPALE, RENOIRH, etc) ou encore obsolètes ;
- suppression de postes et/ou non remplacement ;
- pression des supérieurs hiérarchiques eux-mêmes pressurisés pour atteindre des objectifs irréalisables ou appliquer des réformes et contre-réformes ubuesques.

Encore une fois la liste n'est pas exhaustive.

Il ne suffit pas de faire de l'affichage en mettant en place des cellules, des conseillers...d'autant que la création de ces postes se fait très majoritairement grâce à des suppressions de postes administratifs et ITRF.

Combien de situations de danger grave et imminent, combien d'accidents ayant un risque vital sont-ils portés à la connaissance des formations spécialisées ?

Des formations spécialisées qui d'ailleurs ont peu de marge de manœuvre.

Tout cela impacte gravement les conditions de travail, la santé des collègues et leur pouvoir d'achat.

Les collègues doivent d'ailleurs recourir à l'action sociale pour essayer de survivre.

Les services de l'action sociale, que cela soit les services des assistants sociaux (qui sont en sous-effectif) qui croulent sous les demandes de rendez-vous et doivent faire face à un public souvent désespéré et seul face à l'adversité quand il n'est pas accompagné par un représentant syndical... ou les services qui traitent les demandes de PIM, ASIA, secours et prêts.

Alors que les besoins augmentent, les budgets, eux rétrécissent, cherchez l'erreur !

Il est prévu -15% pour 2026 ;

D'autant plus que notre ministère est le ministère qui consacre déjà l'un des budgets les plus faibles pour l'action sociale en faveur de ses agents.

Dans certaines académies, seules les PIM « enfant en situation de handicap » peuvent être prises en charge, et encore.

Que dire du logement : « *Le logement doit être une priorité de l'État pour les fonctionnaires* ».

Dans les faits, nombreux sont les collègues mal-logés voire sans logement.

Il serait temps que notre employeur tienne ses engagements.

Le constat fait par le XIV^{ème} Congrès du SPASEEN FO est alarmant et c'est pourquoi nous revendiquons :

- Suppression de la journée de carence et retour à une indemnisation à 100% des 90 jours de CMO
- Rétablissement des CHSCT indépendants
- Recrutement de médecins et d'assistants sociaux à la hauteur des besoins
- Respect des droits en matière d'accidents de travail, maladie professionnelle et congés pour raison de santé
- Hausse du budget de l'action sociale et abandon de PREAU
- Augmentation du contingent des logements sociaux réservé aux fonctionnaires

DÉVELOPPER LE SPASEEN FO DANS LES DÉPARTEMENTS.

Le SPASEEN FO défend tous les personnels, titulaires et non titulaires. Pour le Congrès, résister à la mise en place d'une Fonction publique clientéliste, c'est défendre le Statut, les statuts particuliers et des règles collectives.

Développer le SPASEEN FO reste l'objectif principal. Pour en réunir les conditions, le Congrès invite ses syndicats départementaux à renforcer le syndicat par une campagne de syndicalisation dès le mois de janvier et à participer pleinement aux instances fédérales et interprofessionnelles à tous les niveaux afin de poursuivre partout le travail de renforcement de la syndicalisation du SPASEEN FO et des syndicats de la FNEC FP FO.

Le Congrès affirme qu'il est indispensable de construire le rapport de force à même de faire reculer le gouvernement et le patronat contre toutes les politiques d'austérité.

Le congrès invite ses syndicats à réunir les personnels en réunions d'informations syndicales et assemblées générales partout et à établir les cahiers de revendications afin de combattre l'ensemble de la politique économique du président Macron, en particulier le budget de guerre Macron Lecornu.

PRÉPARER LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DE DÉCEMBRE 2026

Les voix des personnels administratifs et techniques pèsent à chaque élection professionnelle. Grâce notamment à ces voix la fédération a pu devenir la 3^{ème} fédération représentative de notre ministère. Le SPASEEN FO s'inscrira pleinement dans la campagne électorale pour les élections professionnelles de 2026, afin de gagner de nouveaux sièges.

Le XIV^{ème} Congrès du SPASEEN FO appelle ses instances nationales et départementales, ses militants, ses adhérents, ses sympathisants à mener la campagne de 2026 pour conforter et renforcer la représentativité de FORCE OUVRIÈRE. Le congrès appelle à la mobilisation pour défendre les personnels, fidèlement à la charte d'Amiens, en toute indépendance, dans l'Éducation nationale comme dans l'ensemble de la Fonction publique de l'État.

Non à la guerre et à l'économie de guerre.

Pour la défense de l'école publique et du statut de la fonction publique et de ses agents

RÉSISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR

Résolution adoptée à l'unanimité

La Laïcité a 120 ans

La Sécu a 80 ans

**SPASEEN
FO
40 ANS
de combats**



Libres et Indépendants

Résister, Revendiquer, Reconquérir

**XIV^{ème} Congrès du
SPASEEN FO
du 17 au 18 décembre 2025**